

## 4 LES UNITÉS DE PAYSAGE

La zone d'étude du paysage a été définie en considérant une distance variant de deux à trois kilomètres (mesurés à partir des quatre extrémités du LET projeté tout en englobant le côté ouest du Mont Yamaska, élément de repère très significatif pour ce paysage), tel qu'illustrée à la carte d'inventaire des éléments du paysage à l'annexe A.

Cette zone se démarque également par la transition entre la plaine agricole à l'est et le début du relief de colline à l'est. Elle touche quatre municipalités soit Sainte-Cécile-de-Milton au nord-est, le canton de Granby au sud-est, Saint-Paul-d'Abbotsford et Saint-Pie à l'ouest. Ces deux dernières municipalités sont caractérisées par le Mont Yamaska et par une utilisation du sol fortement agricole caractérisée par des paysages ruraux et champêtres où se démarquent les nombreux vergers.

La Route 137 traverse la zone d'étude dans l'axe nord-sud et la Route 112 limite celle-ci du côté sud dans l'axe est-ouest. On retrouve également des rangs (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> Rang) orientés dans un axe est-ouest dans le découpage cadastral et le chemin Bélair dans l'axe nord-sud, dans le même axe que le rang Saint-Charles.

L'importance de l'activité récréo-touristique est caractérisée par le parc linéaire régional qui relie Marieville à Granby (prolongement en cours), à l'autocueillette de pommes et de petits fruits, aux campings à proximité, golfs, activités équestres et autres circuits récréatifs (vélo de montagne, motoneige, VTT, etc.). Le Mont Yamaska comporte quelques érablières. Soulignons que du côté est de la montagne, une seule érablière est présente.

Outre le lieu d'enfouissement sanitaire (LES), on retrouve des sites d'extraction de sable et une carrière, un DMS en opération, un DMS fermé, deux ferrailleurs avec vente de pièces d'autos usagés, une usine de fabrication de blocs de béton et briques, des entrepôts, la ligne Hertel des Cantons, quatre entreprises de camionnage, trois garages de vente et réparation de voiture et un ancien dépôt de pneus usés qui a été restauré à l'automne 2004.

La zone d'étude a été découpée en huit unités de paysage distinctes possédant chacune une ambiance propre qui correspond à un espace ouvert qui possède un caractère particulier limité par le relief ou le couvert végétal. Ces unités sont délimitées à la carte d'inventaire des éléments du paysage à l'annexe A. Les unités de paysage sont :

- le Mont Yamaska (1-Fo-fe)
- le rang Saint-Charles (2-Ag-di)
- les champs agricoles à l'ouest du LES (3-Ag-ou)
- le couvert forestier (4-Fo-fe)
- la Route 137 (5-Af-fi)
- le 10<sup>e</sup> Rang (6-Ag-ou)
- l'agroforestier à l'est de la zone d'étude (7-Af-fi)
- la Route 112 (8-Ur-fi)

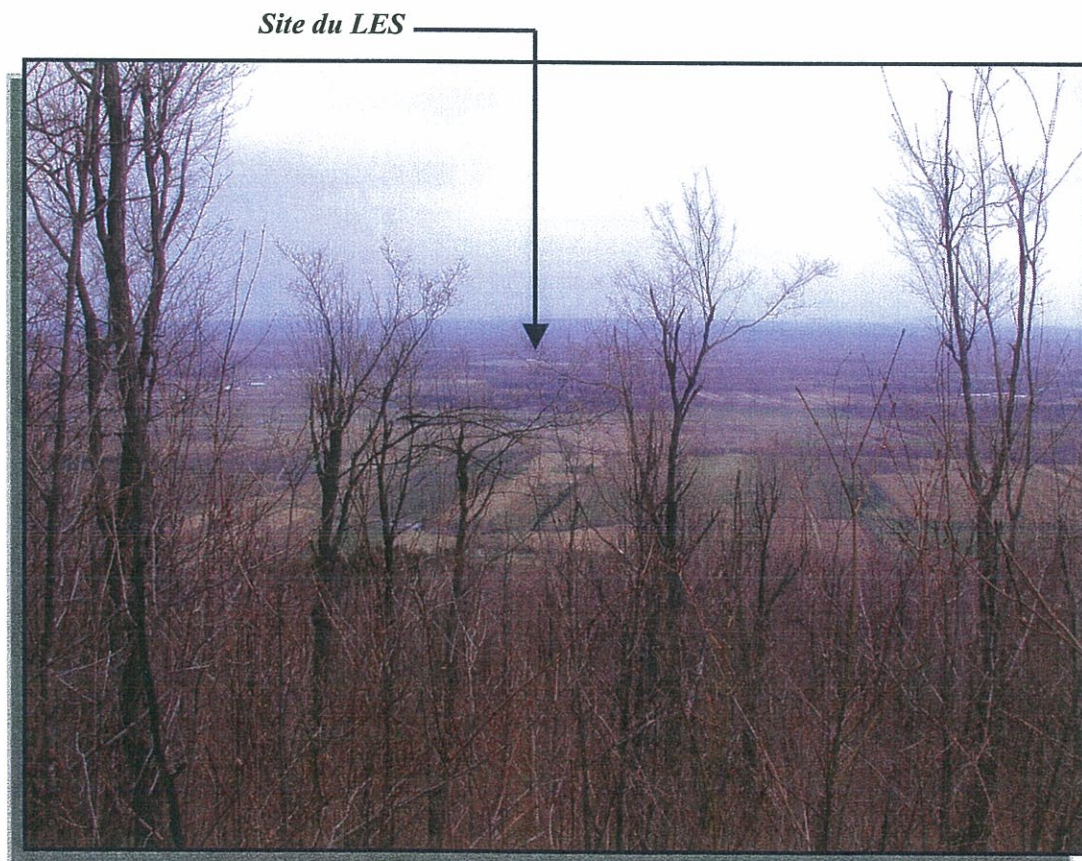
Les articles suivants présentent une description de chaque unité.

#### 4.1 Unité de paysage 1-Fo-fe – Mont Yamaska

L'unité de paysage 1-Fo-fe correspond au Mont Yamaska. Le relief montagneux aux versants abrupts est naturel et forestier. Il constitue un point de repère significatif et un élément socio-économique important pour le secteur. L'accès du côté ouest est privé et les principales utilisations du Mont constituent les érablières, une tour de télécommunication et un petit plan d'eau. Des activités pédestres et des vols libres y sont également pratiqués. Les vues sont fermées en raison de l'omniprésence du couvert forestier. Quelques percées visuelles filtrées sont possibles sur la plaine agricole environnante mais en saison hivernale principalement (voir la figure 5).

L'intérêt écologique du Mont Yamaska est identifié au schéma d'aménagement de la MRC de Rouville car il constitue un attrait récréo-touristique important.

Figure 5 : Vue du LES à partir du Mont Yamaska (Réf. : photo 1.1 – Annexe A, 29 avril 2004)



## 4.2 Unité de paysage 2-Ag-di – Rang Saint-Charles

Cette unité de paysage correspond aux terres agricoles du grand rang Saint-Charles qui borde le Mont Yamaska du côté est. Compte tenu du relief montagneux abrupt du côté du Mont, les vues sont dirigées vers l'est comme le démontre la figure 6.

Le rang Saint-Charles relie le côté est du Mont Yamaska de la Route 112 à la rivière Noire à Saint-Pie.

L'ambiance de coteau et l'aspect d'encadrement sont agréables pour les usagers où le paysage agricole s'offre à eux avec une découverte progressive et des séquences créées par les bâtiments ruraux et les vergers.

Une zone d'extraction est présente au pied du Mont ce qui crée une discordance visuelle.

Ce rang est cependant localisé à plus de deux kilomètres du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) et il n'y a pas d'accès visuel sur le recouvrement actuel.

**Figure 6 : Vue vers l'est à partir du rang Saint-Charles (Réf. : photo 2.1– Annexe A, 20 mai 2004)**



### 4.3 Unité de paysage 3-Ag-ou – Champs agricole à l'ouest du LES

Cette unité de paysage correspond aux champs agricoles de part et d'autre de la rivière *Mawcook*, le 1<sup>er</sup> Rang et le 3<sup>e</sup> Rang Ouest, à la limite sud-ouest du territoire de Sainte-Cécile-de-Milton. L'utilisation agricole intensive et les cultures fourragères prédominent cette unité au relief plat. La rivière et ses rives ravinées comportent des parcelles boisées. Un paysage agricole aux vues ouvertes et aux champs visuels profonds s'offre aux observateurs fixes (résidents) et mobiles (cyclistes, automobilistes). Le Mont Yamaska représente l'élément marquant de cette unité, qui sert d'élément d'orientation pour les usagers. Les Monts Shefford et Bromont sont également perceptibles à l'arrière-plan. La figure 7 correspond à une photographie prise à partir de l'entrée du camping Oasis vers le LES. Un autre point de vue ouvert est répertorié le long du 1<sup>er</sup> Rang Ouest de part et d'autre du pont Lussier.

Un camping (Oasis), des pistes de motoneiges et des circuits de vélo sur le 3<sup>e</sup> Rang se retrouvent dans cette unité agricole. Un développement résidentiel de deux rues (Rose-Marie et Ménard) se démarque dans la trame agricole. Selon les représentants de la Municipalité, ce développement ne prendra pas d'expansion compte tenu du zonage agricole, seule une ou deux résidences pourraient s'ajouter à même ces deux rues (voir la figure 8 à la page suivante et photographie 3.2 à l'annexe A.

**Figure 7 : Vue à partir du chemin Bélair (Réf. : photo 3.1 – Annexe A, 20 mai 2004)**



Figure 8 : Vue vers le LES à partir de l'intersection de la route Beaugard et le 1<sup>er</sup> Rang Ouest  
(Réf. : photo 3.2 – Annexe A, 20 mai 2004)



Figure 9 : Développement résidentiel à proximité du LES- Rues Rose-Marie et Ménard (Réf. : photo 3.3 – Annexe A, 20 mai 2004)



#### 4.4 Unité de paysage 4-Fo-fe – Couvert forestier

Cette unité correspond au couvert forestier qui sépare la Route 137 à l'unité agricole précédente. Le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) actuel et la zone d'étude font partie de cette unité. L'omniprésence du boisé ferme les vues. Le relief comporte une faible pente vers la rivière *Mawcook*. Le 1<sup>er</sup> Rang Ouest et le 3<sup>e</sup> Rang traversent le couvert forestier pour relier le secteur agricole de l'unité 3 au noyau villageois de Sainte-Cécile-de-Milton. Il n'y a donc aucun point de vue pour cette unité sur le LES actuel et le projet du LET dû aux vues fermées par la végétation qui sert d'avant-plan.

#### 4.5 Unité de paysage 5-Af-fi – Route 137

Cette unité correspond à la Route 137 (chemin Milton et ses abords) en incluant une partie de la rue Principale et du noyau villageois de Sainte-Cécile-de-Milton.

La Route 137, utilisée pour le déplacement régional, relie l'Autoroute 20 à la Ville de Granby et à la Route 112. Des habitations familiales, des fermes, des commerces et des industries manufacturières sont réparties le long de cet axe nord-sud. On note également la présence d'un plan d'asphalte, d'un plan de béton, de sablières et de carrières. La présence de champs ou de boisés près de la route crée des séquences visuelles ouvertes et fermées ainsi qu'un champs visuel filtré par la végétation et les habitations près du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) actuel.

À partir de la route 137, le repère visuel qu'est le Mont Yamaska constitue un élément significatif dans le paysage comme le démontre la figure 10 (réf. : photo 5.1 à l'annexe A). De moindre importance, un silo crée un repère visuel à la jonction de la route 137 et du 1<sup>er</sup> Rang Est. Un cimetière, des vergers et une érablière se retrouvent dans cette unité.

**Figure 10 : Vue vers l'ouest à partir de la route 137 (Réf. : photo 5.1 – Annexe A, 20 mai 2004)**

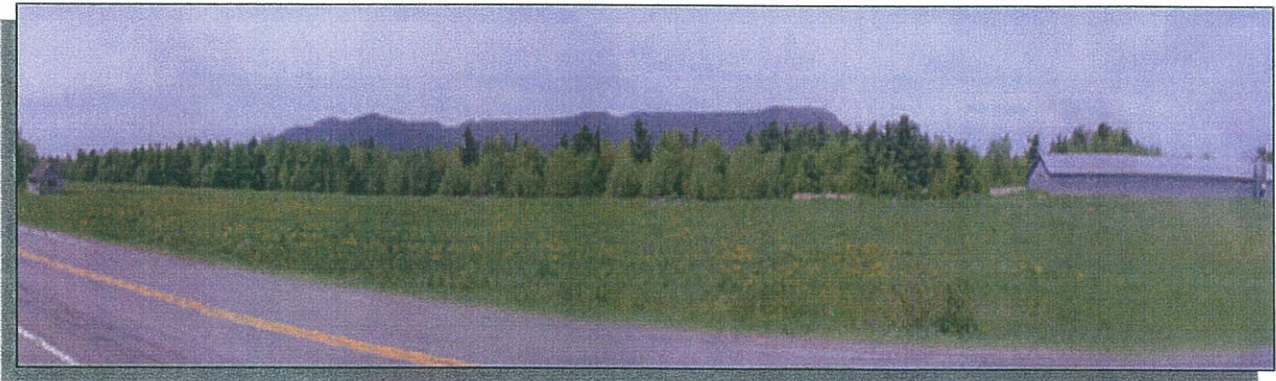
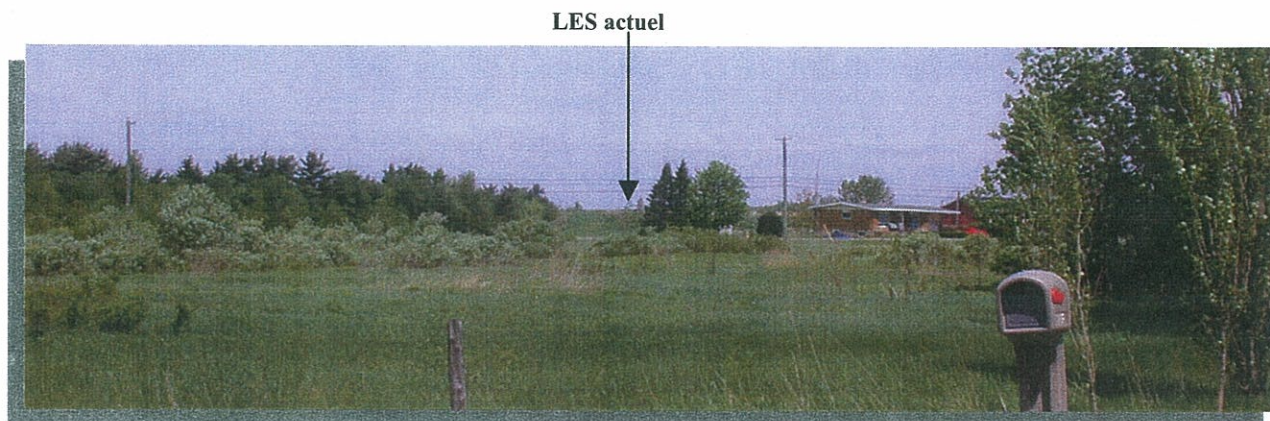


Figure 11 : LES actuel à partir du 11<sup>e</sup> Rang près de la Route 137 (Réf. : photo 5.2 – Annexe A, 7 octobre 2004)



#### 4.6 Unité de paysage 6-Ag-ou – 10<sup>e</sup> Rang

Cette unité se distingue de l'unité 3-Ag-ou (Champs agricoles à l'ouest du LES) par l'orientation est-ouest du 10<sup>e</sup> Rang et par la présence imposante du Mont Yamaska surtout pour les automobilistes en direction ouest.

Cette unité correspond aux champs agricoles du 10<sup>e</sup> Rang Ouest qui devient le rang Mawcook dans la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford. La présence des champs agricoles et du relief plat permet des vues ouvertes sur des champs agricoles parsemés de parcelles boisées comme le démontre la figure 12. Outre le Mont Yamaska comme repère visuel, des silos servent d'éléments d'orientation. Des circuits de motoneige et des sentiers équestres sillonnent cette unité. À l'horizon, on peut voir en direction sud-est, les monts Shefford et Bromont. Le LES actuel est à plus de deux kilomètres et n'est pas perceptible à partir de cette unité.

Figure 12 : Vue à partir de l'intersection du grand rang Saint-Charles et du chemin Mawcook (Réf. : photo 6.1 – Annexe A)

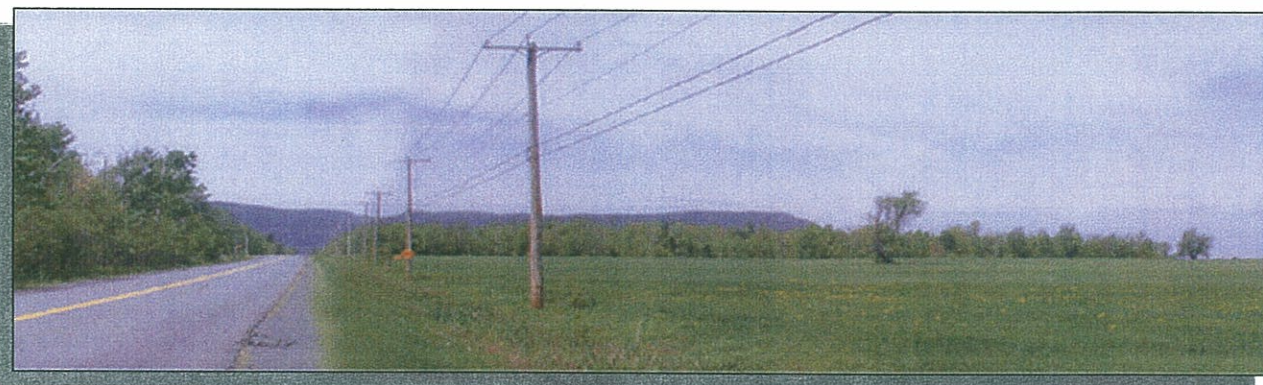




#### 4.7 Unité de paysage 7-Af-fi – Agroforestier à l'est de la zone d'étude

Cette unité correspond au paysage agroforestier qui sépare le noyau villageois de Sainte-Cécile-de-Milton à celui du Canton de Granby. Le relief vallonné et la présence du couvert forestier filtrent les vues selon les axes des rangs, des lignes électriques ou des champs agricoles. On retrouve des résidences dans cette unité, principalement le long du 11<sup>e</sup> Rang Ouest. Un ferrailleur et une usine de blocs de béton et de briques sont également présents. Une percée visuelle a été répertoriée mais le LES actuel n'était pas perceptible (voir figure 13).

Figure 13 : Vue vers le LES à partir du 11<sup>e</sup> Rang (Réf. : photo 7.1 – Annexe A)



#### 4.8 Unité de paysage 8-Ur-fi – Route 112

Cette unité urbaine correspond à la rue Principale (Route 112), axe est-ouest qui relie Saint-Paul-d'Abbotsford à Granby. On y retrouve une occupation du sol très diversifiée dont entre autres, des résidences, des commerces, de l'agriculture et des vergers, deux terrains de golf, un parc régional linéaire (la Route des champs), un camping, des industries, des aires d'entreposage et des parcelles boisées. Les vues sont filtrées par les bâtiments et les îlots boisés qui bordent la route. Les aspects rural et champêtre sont davantage présents dans la portion de la route à partir de Saint-Paul-d'Abbotsford. Un circuit de motoneige sillonne ce secteur. Aucun point de vue vers le LES n'a été répertorié dans cette unité.

## 5 LA DÉTERMINATION DES POINTS DE VUE SIGNIFICATIFS

La détermination des points de vue significatifs de la zone d'étude vise à préciser la visibilité éventuelle des opérations d'enfouissement des matières résiduelles et de mise en place du recouvrement final du projet du lieu d'enfouissement technique (LET) et de proposer des scénarios d'intégration au paysage. Le champ visuel correspond à l'aire perceptible d'un lieu ou d'une zone d'observation. Il est composé d'avant-plan, de plan intermédiaire et d'arrière-plan. Trois champs visuels avec vue ouverte ont été répertoriés avec structures paysagères permettant une perception potentielle du projet de lieu d'enfouissement technique soit, un à partir du chemin Bélair, un à partir du 1<sup>er</sup> Rang et un à partir de la Route 137. La carte présentée à l'annexe A illustre les champs visuels répertoriés. Ceux-ci seront décrits dans le prochain chapitre, à l'intérieur de l'évaluation de la sensibilité aux changements visuels et ce, pour chacune des unités.